

### Objectifs :

Préserver les lagunes forestières et sensibiliser les acteurs locaux à ces milieux oubliés.

### Contexte :

Le PNR des Landes de Gascogne présente sur son territoire des milieux particuliers que sont les lagunes forestières. Il s'agit de plans d'eau vieux parfois de 10 000 ans, formés par des dépressions où affleure la nappe phréatique. Ces mares, plus ou moins circulaires, sont généralement de petite taille. Non perméables, et situées dans les couches superficielles du sol, nombre d'entre elles s'assèchent en été lorsque le déficit hydrique abaisse le toit de la nappe. Les lagunes, aujourd'hui localisées dans les plantations de pins maritimes, offrent pour la faune un habitat humide et ouvert dans la pinède uniforme. Les fortes variations du niveau d'eau impliquent la formation d'une ceinture végétale autour de ces lagunes où se développe une grande variété de plantes suivant le gradient hydrique : herbiers aquatiques, gazons amphibies, roselières, formations tourbeuses, landes... La pauvreté du sol siliceux, la faible teneur en nutriments et l'acidité de l'eau ainsi que l'assèchement temporaire de la lagune en période estivale rendent les conditions difficiles pour l'établissement de la faune et de la flore. Les espèces inféodées aux lagunes sont donc très spécifiques car adaptées à ces conditions, ce qui donne le caractère remarquable de ce type de milieu.

Cependant, ces zones humides originales d'intérêt patrimonial majeur sont en régression. Les lagunes recensées entre 1980 et 1996 sur le territoire du PNR ont diminué de moitié. Pour la plupart en propriété privée, les lagunes sont soumises à de nombreuses pressions, notamment des activités agricoles et sylvicoles : destruction directe au profit de terres agricoles, abaissement de la nappe phréatique suite aux drainages, remblaiements, dépôts d'ordures, méthodes de gestion inadaptées (recreusement, plantations)... Les lagunes ont quasiment disparues en secteur agricole, tandis qu'elles se maintiennent dans les zones forestières gérées durablement.

Afin de préserver les lagunes relictuelles du massif forestier, différentes actions sont menées sur le territoire du PNR des Landes de Gascogne, par le Parc et les autres acteurs du territoire.

### Démarches et résultats :

Les lagunes représentant un élément identitaire fort du patrimoine naturel et culturel du PNR des Landes de Gascogne, le Parc mène des actions d'acquisition de connaissances, de suivi de l'évolution, de portés à connaissance, de sensibilisation et de gestion. L'outil Natura 2000 est venu à ce titre compléter l'action du Parc. Les

### Lien(s) :

<http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-17514-Descriptif.php> <sup>[7]</sup>

### Thème ressource:

[Aménagement du territoire](#) <sup>[8]</sup>

[Eau et zones humides](#) <sup>[9]</sup>

[Forêt](#) <sup>[10]</sup>

[Biodiversité](#) <sup>[11]</sup>

### Document(s) :

[Recueil des stratégies de gestion, préservation et valorisation des zones humides au sein des PNR](#) <sup>[12]</sup>

actions du Parc et des autres acteurs du territoire pour préserver les lagunes sont développées à diverses échelles complémentaires : celle du Parc, du département des Landes, du bassin versant et de la région naturelle des Landes de Gascogne.

Résultats/Perspectives : En 1995, le Parc a proposé à la DIREN l'inscription de 3 sites Natura 2000 des Lagunes des Landes de Gascogne, sur 4 communes (St-Magne, Louchats, St-Symphorien et Brocas). Ces sites comprennent 320 lagunes, pour 69ha.

Les délais pour les dépôts de dossiers étant très courts, le Parc et la DIREN ont sélectionné dans l'urgence les secteurs riches en lagunes, en terme de quantité et d'intérêt biologique, et pour lesquels les maires étaient favorables. Le Parc n'avait en effet pas le temps de démarcher les autres communes pour voir si elles étaient intéressées. Le détournement des lagunes fût imprécis et les pointages plus récents ont montré par exemple que sur les communes girondines de St-Magne et Louchats, seule une lagune sur deux a été prise en compte dans Natura 2000. Même si la proposition de sites a été faite dans l'urgence, l'objectif n'est pas d'étendre le site Natura 2000 à d'autres lagunes aujourd'hui.

Le document d'objectifs a été validé en 2004 par le Préfet. L'animation des sites Natura 2000 Lagunes est réalisée par le PNR depuis 2006, principalement auprès des collectivités et des forestiers qui sont des acteurs essentiels de par la localisation des lagunes au sein de la forêt de pins. Les lagunes ne présentent pas d'urgence d'intervention, cependant, il est nécessaire qu'elles soient prises en compte dans les pratiques de gestion forestière. Le Docob préconise des bonnes pratiques concernant les actions susceptibles d'endommager les lagunes ou de perturber leur fonctionnement : perturbations hydrauliques (abaissement de la nappe suite au drainage des parcelles, connexions hydrauliques artificielles...), physiques (plantation de pins dans les landes humides périphériques, passages d'engins, comblement, changement d'usages du sol...) et trophiques par apport de matière organique (accumulation de rémanents d'exploitation...).

Sur le site Natura 2000, les propriétaires forestiers possédant des lagunes sur leurs parcelles peuvent adhérer à la Charte Natura 2000, validée en 2011.

En contrepartie de l'accès proposé à la garantie de gestion durable au titre du Code forestier (articles L. 8 et L.11), ils s'engagent à suivre les bonnes pratiques préconisées dans cette charte :

- respecter les pratiques de gestion forestière durable compatibles avec le référentiel régional PEFC
- prendre en compte les lagunes dans les opérations d'aménagements forestiers (création de voies d'accès ou de fossés d'assainissement) et dans les travaux de gestion courante (rémanents, préservation d'une zone tampon sans labour ni plantation);
- lutter si nécessaire contre la propagation d'espèces envahissantes Sur les lagunes qui le nécessitent, les propriétaires peuvent signer un Contrat Natura 2000. Ils peuvent en effet s'engager sur cinq ans pour

réaliser des actions choisies dans une liste définie dans le Docob. Ces actions bénéficient des aides financières de l'État et de l'Europe.

Les actions proposées dans le Docob pour la préservation des lagunes s'articulent au travers de trois principaux axes de gestion :

- **Assainissement**

L'objectif premier est de ralentir la sortie d'eau et/ou de repenser l'arrivée d'eau (et de sables), à l'origine d'une modification de la qualité d'eau et des cycles d'inondation/exondation des lagunes. Les pins ayant également des besoins hydriques importants, la gestion forestière est compatible avec la préservation des lagunes, exigeant toutes les deux un maintien de la hauteur de la nappe. Cependant, les forestiers assainissent la lande lors de la plantation de jeunes plants, par création d'un réseau de grands fossés collecteurs et de plus petits fossés. Cela permet d'éviter l'asphyxie racinaire par excès d'eau et de garantir l'accessibilité des terrains humides pour la DFCI (la chaume de molinie est très inflammable). Les modifications des conditions hydrauliques peuvent perturber l'alimentation en eau des lagunes.

- **Maintien de la biodiversité**

Le Docob vise à maintenir l'ouverture des lagunes les plus typiques. Pour les préserver, il est nécessaire de lutter contre leur banalisation artificielle, notamment en retirant les produits de coupe et les arbres plantés trop près, susceptibles d'apporter un excès de matière organique ou de dénaturer les ceintures végétales extérieures.

Le Parc a quelques projets de restauration expérimentale de lagunes, mais ils ne représentent pas une priorité absolue. En effet, ce type d'action est très coûteuse, au détriment d'autres actions sur les lagunes, et les résultats restent à démontrer. L'objectif prioritaire est plutôt de préserver les lagunes qui restent, plutôt que de restaurer des lagunes asséchées ou en mauvais état (anciens dépotoirs). A ce titre, la mobilisation actuelle des organismes forestiers autour de la clause diversification proposée dans le cadre des aides forestières après tempête (Klaus 2009) est un point important. A cette occasion, la reconstitution du massif passe aussi par des aides à disposition des propriétaires et gestionnaires en faveur du maintien en état des lagunes. Le pointage des lagunes et le respect d'une zone tampon sans intervention sylvicole sont financés par un forfait similaire à une replantation qui serait faite au détriment du bon état de conservation des lagunes.

- **Mise en valeur**

Les lagunes sont peu accessibles au public. Pour certaines lagunes communales, des actions de maîtrise de la fréquentation et de sensibilisation du public peuvent être mises en place. Les diverses missions du PNRLG et les centres d'animation du territoire s'investissent de la thématique : journée paysage, sorties nature, journal du Parc...

Sur le territoire du Parc, un contrat Natura 2000 est engagé

et 12 sont en cours de préparation pour préserver les lagunes forestières, notamment lorsqu'il s'agit de couper certains arbres trop proches des lagunes, dont le bois pourra difficilement être valorisé sans porter atteinte à la lagune et aux landes périphériques. Le surcoût peut alors être couvert par un contrat Natura 2000 (mais non le manque à gagner à terme). Le Parc peut également se porter maître d'ouvrage délégué par plusieurs propriétaires afin d'agir sur un ensemble de lagunes, par le biais d'une convention type de gestion des milieux. Le Parc serait alors en charge du projet, de l'instruction du dossier et du suivi des travaux. Cela permettrait également que ça soit au Parc d'avancer la trésorerie pour les opérations prévues et non pas les propriétaires privés ou communes. Ce type d'action est en cours, notamment sur la commune de Brocas.

Les lagunes et la recherche : Le Parc a accompagné de 2004 à 2007 un « Programme Collectif de Recherche » (PCR) « Lagunes des Landes de Gascogne : Anthropisation des milieux humides de la Grande Lande », en lien avec le Conseil Scientifique et Culturel du Parc. Le programme a mobilisé 15 chercheurs, affiliés notamment à l'Université de Bordeaux et au Centre de Recherches Archéologiques des Landes, et couvert 27 communes du Parc. Cette étude avait pour objectif de mieux connaître l'histoire des lagunes : origine pré-glaciaire (volet paléologie/géologie) et les usages depuis la préhistoire à une époque plus récente (volet archéologie). Le programme a reçu le soutien du PNRLG, du Conseil général des Landes et de la Fédération Archéologique des Pyrénées Occidentales et des Landes.

Ce PCR a permis de rassembler différentes approches (géologique, pédologique, paléologique, archéologique...) sur les lagunes, d'avancer différents indices sur l'origine de ces milieux et de valoriser des vestiges des anciennes sociétés. L'idée préconçue d'un désert landais dans les temps anciens est dépassée. Le PCR a en outre permis de valoriser et de faire parler de ces lagunes, tombées dans l'oubli également parmi les habitants locaux. A titre d'exemple, l'école de St Magne n'est plus avertie sur ce type de milieux alors qu'elle faisait des sorties sur les lagunes dans les années 50. La disparition des usages (limites des anciens domaines, chasse et pêche, abreuvement sur les parcours ovins, zone de baignade, promenade à pied...) a contribué à la perte d'intérêt des locaux pour ce type de milieu. Un colloque scientifique de restitution s'est tenu à Sabres en 2008 avec parution des actes en 2011.

A l'échelle du département : l'action du Conseil général des Landes Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles, le Conseil général des Landes a élaboré un programme départemental de préservation des lagunes des Landes en collaboration avec l'agence de l'eau Adour-Garonne. Étant donné la nature forestière des lagunes, un partenariat alliant les principaux acteurs privés et publics de la forêt landaise a été mis en place : Chambre d'agriculture, PNRLG, Fédération de chasse et surtout organismes forestiers : Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest, ONF, CPFA, CRPF, DFCI Landes. Ce programme est soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur la période 2011-2013, dans la mesure où il répond à l'appel à projets de l'Agence « Acquérir des zones humides pour mieux les préserver ». L'objectif du programme départemental de préservation des

lagunes des Landes est de mobiliser les acteurs du territoire afin de restaurer et conserver les lagunes, par le biais de contractualisations avec le privé ou de la maîtrise foncière publique. Le Conseil Général peut ainsi aider financièrement et techniquement les porteurs de projets qui désirent mettre en place un programme de conservation, de gestion ou de valorisation de leurs sites. Il peut également aider financièrement les collectivités qui souhaitent acquérir des sites de lagunes, ce qui permet de renforcer la maîtrise foncière réalisée par ailleurs par le Conseil général et l'agence de l'eau. En tant que membre du Comité de pilotage, le PNRLG est force de propositions. Il est relais du programme auprès des communes volontaires de son territoire et co-organisateur de journées d'échanges et de tournées terrain spécifiques. Afin de toucher et d'informer le grand public, le Conseil Général a en outre édité un livret « Les lagunes de la forêt des Landes de Gascogne - Évolution et perspectives ».

A l'échelle du bassin versant : le SAGE Leyre élaboré par la Commission locale de l'eau Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Leyre, des cours d'eau côtiers et des milieux associés, couvre un territoire de 2 027 km<sup>2</sup> sur 43 communes. Validé en 2006, le SAGE a dû être révisé pour mise en conformité avec la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques et le SDAGE Adour-Garonne. Le PNRLG anime la révision et la mise en œuvre du SAGE sous le pilotage de la Commission locale de l'eau. L'un des quatre enjeux concerne la « préservation et la gestion des zones humides du territoire pour assurer leur rôle fonctionnel et patrimonial ».

Un objectif à part entière cible la conservation et la restauration des lagunes. Les dispositions viennent décliner cet objectif en déterminant :

- le besoin d'amélioration des connaissances, notamment par un inventaire mutualisé et complet des lagunes
- le besoin d'acquisition de connaissances sur le fonctionnement écologique et notamment le volet hydraulique avec les interactions lagunes et nappes
- la promotion des principes de gestion, définis en 2008 dans le SAGE précédent, repris et complétés par les engagements Natura 2000
- la définition des principes d'intervention dans les lagunes pour assurer leur restauration et la diffusion de ces informations
- la prise en compte des lagunes dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement avec la mise en œuvre de mesures minimisant tout impact

Les objectifs et les dispositions constituent ensemble le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD). Le PAGD est opposable aux décisions de l'administration dans le domaine de l'eau intervenant lors du dépôt de dossiers de déclaration/autorisation liés aux IOTA (Installations, ouvrages, travaux et activités de la nomenclature eau) ou aux ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). Une règle opposable aux tiers est également inscrite dans le nouveau SAGE, à savoir l'interdiction pour tout IOTA de la nomenclature eau et ICPE de détruire les zones humides prioritaires (lagunes incluses), sauf projets soumis à DUP ou intéressant la sécurité des

biens et des personnes.

Le projet de SAGE révisé a été validé par la CLE le 13 septembre 2011. Il complétera la démarche Natura 2000 en englobant l'ensemble des lagunes des 43 communes concernées, complétera l'inventaire actuel et participera à animer une démarche partenariale entre acteurs sur cette thématique tout en confortant l'applicabilité de la police de l'eau sur les lagunes.

A l'échelle des Landes de Gascogne: un projet de programme collectif Le nouveau projet de Charte (2012-2024) affiche une position forte des élus visant à « enrayer la disparition des lagunes » à partir d'une reconnaissance partagée du caractère exceptionnel de ces milieux. La future charte prévoit une poursuite des études sur le fonctionnement des lagunes ainsi que la mise en œuvre d'un programme collectif Lagunes, non plus à l'échelle des Landes (programme du CG) mais à l'échelle des Landes de Gascogne (région naturelle sur trois départements : la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne). Ce projet global mobiliserait le Parc, les deux Conseils Généraux, la Région Aquitaine, le Conservatoire Botanique, la LPO, le Conservatoire d'espaces naturels et les organismes forestiers.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Réaliser des expérimentations et des opérations de restauration, et suivre ces actions
- Développer des outils de protection
- Garantir à l'échelle du massif le bon état de la nappe phréatique
- Promouvoir le développement de plans d'actions d'espèces d'intérêt patrimonial inféodées aux lagunes

#### **Atouts et limites :**

Atouts/Opportunités :

- La mobilisation des acteurs pour la préservation des lagunes s'opère sur tout le territoire des Landes de Gascogne : le PNRLG et les organismes forestiers régionaux créent un lien institutionnel et technique entre les deux départements. Les collectivités du territoire sont sensibles à la préservation de ce patrimoine identitaire, voire parties prenantes de leur conservation. •Le territoire demeurant fortement à vocation forestière est devenu un atout pour les lagunes dans la mesure où leur préservation future est compatible avec des pratiques adaptées de gestion sylvicole. En secteur agricole, la situation est plus difficile.

Difficultés rencontrées / Limites :

- Une meilleure compréhension des incidences de la gestion hydraulique (pompage et drainage agricole, assainissement forestier) reste un objectif majeur à atteindre. Les aléas saisonniers marqués par des déficits hydriques, peut-être exacerbés par le réchauffement climatique, aggravent la situation d'assèchement des lagunes.
- Les lagunes ne renvoient pas toujours une image

typique, presque stéréotypée, de la mare forestière en eau. Il est délicat de mobiliser des acteurs pour ce qui diffère de cette image d'Épinal alors que des lagunes boisées, des lagunes en landes humides ou tourbeuses sont souvent tout aussi intéressantes.

•Lorsqu'il s'agit de s'adresser aux forestiers, les interlocuteurs deviennent très nombreux. Les lagunes sont disséminées et concernent plusieurs centaines de propriétaires.

**Date de début :** 1995

**Région :** Nouvelle-Aquitaine

**Type d'intervention :** Information -  
communication

**Partenaires :**

Collectivités, organismes forestiers, Conseil général des Landes, Conseil général de la Gironde

**Tags :**

[Préserver - valoriser des patrimoines vivants](#) <sup>[1]</sup>

[Protection de l'environnement](#) <sup>[2]</sup>

[Milieu naturel](#) <sup>[3]</sup>

[Forêt](#) <sup>[4]</sup>

[Eau](#) <sup>[5]</sup>

[Biodiversité](#) <sup>[6]</sup>

---

**Source URL:** <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/experience/preservation-des-lagunes-forestieres>

**Liens**

[1] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/preserver-valoriser-des-patrimoines-vivants>

[2] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/protection-de-lenvironnement>

[3] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/milieu-naturel>

[4] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/foret>

[5] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/eau>

[6] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/etiquettes/biodiversite>

[7] <http://www.parc-landes-de-gascogne.fr/1-17514-Descriptif.php>

[8] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/amenagement-du-territoire>

[9] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/eau-et-zones-humides>

[10] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/foret>

[11] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/cr-theme/biodiversite>

[12] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/centre-de-ressources/document/recueil-des-strategies-de-gestion-preservation-et-valorisation-des>